

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement 339-2018 modifiant le Règlement 278-2013 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur le Parc régional de Val-David-Val-Morin*, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides, lors de sa séance du 21 juin 2018, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 3 juillet 2018.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe